



DROITS D'AUTEURS ET DROITS VOISINS

Par Audrey Boistel, juriste spécialiste du droit des artistes et du droit du travail, consultante expérimentée du secteur culturel

Objectifs de la formation

Acquérir des connaissances théoriques et pratiques en matière de droits d'auteurs et de droits voisins dans le secteur du spectacle vivant.

À l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront le champ d'application des droits d'auteurs et des droits voisins, seront capables de respecter les règles et démarches administratives qui y sont liées, notamment pour les contrats de vente.

Profils concernés et pré-requis

Cette formation s'adresse aux personnes en charge de l'administration ou de la production dans le spectacle vivant (permanents ou intermittents). Elle s'adresse également à toute personne accompagnant des artistes dans leur activité.

Programme

- Les fondements théoriques du droit d'auteur en France (bases juridiques et théoriques du modèle français).
- Appréhender les droits d'auteurs et droits voisins et comprendre la démarche de dépôt d'une œuvre, de demande de droits et de règlement des droits d'auteurs et droits voisins.
- Comprendre les clauses des contrats de spectacle ayant trait aux droits d'auteurs en termes artistiques et de communication sous un angle pratique : dépôt d'une œuvre, clauses de contrats, commande d'œuvres.

Informations pratiques

La formation se déroulera sur 2 jours, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (soit 14h).

En fonction du nombre d'inscrits elle aura lieu dans les locaux de Filage : 7b rue de Trévisse à Lille, ou dans une autre structure lilloise (à déterminer).

Modalité de suivi : feuille de présence signée par demi-journée

Modalités pédagogiques : exposés théoriques et exercices pratiques

Modalité d'évaluation : QCM et/ou évaluations orales

Taille du groupe : entre 4 et 12 personnes

Sanction : attestation de stage délivrée à l'issue de la formation

Coût de la formation :

440 HT + 88€ (TVA 20%) = 528€ TTC

PRISE EN CHARGE – FINANCEMENT

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) d'une entreprise du secteur spectacle vivant : informez votre employeur et prenez contact avec l'AFDAS www.afdas.com

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) dans le secteur de l'animation ou de l'économie sociale et solidaire : informez votre employeur et prenez contact avec UNIFORMATION - www.uniformation.fr

Si vous êtes intermittent du spectacle : prenez contact avec l'AFDAS - www.afdas.com

Si vous êtes à la recherche d'un emploi (hors intermittents) : votre conseiller POLE EMPLOI étudiera avec vous les possibilités de prise en charge de votre formation

Si vous travaillez en collectivité territoriale : prenez contact avec votre conseiller ressources humaines en charge du plan de formation de la collectivité.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Florène CHAMPEAU - 03 20 47 81 72 - formation@filage.fr

FILAGE - 7b rue de Trévisse, Lille (59) - N° de déclaration d'activité: 31.59.05993.59 - Siret : 449 038 330 000 55 - APE:9001Z

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DU PROGRAMME DES FORMATIONS SUR WWW.FILAGE.FR